

Compte rendu de la réunion du 14 Octobre 2020

PROJET DE JARDINS DE BABYLONE - RUE DE THANN – BUDGET PARTICIPATIF SAISON #1

Date : Mercredi 14 Octobre 2020

Horaires : de 19h à 21h

Lieu : Salle A, Maison des Syndicats

Participants :

Fredj Cohen, artiste atelier du Cherche Soleil – 2 rue de Thann

Claire Guerry, artiste atelier du Cherche Soleil – 2 rue de Thann

Astrid Jessel, habitante de la rue de Thann

Josiane et Pierre Meyer, habitants de la rue de Thann

Frédéric Second, habitant de la rue de Thann

Céline Taesh, habitante rue de Thann

Carole Zielinski, Adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne

Antoine Dubois, conseiller municipal - élu référent Neudorf - Musau

Eléna Suzat, Directrice de Territoire Neudorf – Deux Rives

Quentin Schneider, Adjoint au chef de service Aménagement Espace Public

Lorraine Motte, Responsable d'opérations Budget participatif, Aménagement Espace Public

Odile Langenbronn, Responsable de Module Maîtrise d'œuvre, Ingénierie et Conception Espaces Publics

Francis Schutz, Chargé d'affaires Maîtrise d'œuvre, Ingénierie et Conception Espaces Publics

Céline Louzé, Chargée de mission direction de Territoire Neudorf – Deux Rives

Ugo Barata, Chargé de mission Budget Participatif

En préambule, il est demandé que les comptes rendus des comités de pilotages soient dorénavant validés en séance par les membres. Le compte rendu de la réunion du 03 Mars 2020 avait été transmis par mail aux membres du Copil le 11 Mars 2020 et publié par la suite sur la plateforme participer.strasbourg.eu

Objectifs de la réunion :

Cette réunion du Copil est axée sur le « volet aménagement » du projet. Un prochain comité de pilotage sera consacré au volet artistique du projet.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Présentation des études préliminaires.
2. Échanges autour des quatre variantes proposées
3. Choix/orientation vers une variante et amendement éventuel

Présentation des études préliminaires :

- **Introduction :**

Quatre esquisses proposées qui représentent l'aboutissement des réflexions menées durant les réunions du Comité de Pilotage, les réunions techniques préalables avec les représentants du groupe des porteurs ainsi que les retours des différents services sur le projet (Stationnement, Espaces verts, voie public, propreté urbaine, déplacements etc.).

Le rôle du Copil dans le choix de la variante est posé par un membre du groupe et la nécessité d'associer plus largement les riverains à ce choix est interrogée.

Il est rappelé que les précédents comités de pilotage ont bien validé cette instance comme le lieu de prise de décision. En outre, s'engager dans une démarche de consultation plus large dans le choix de la solution rallongerait fortement les délais de réalisation du projet. Il est précisé que si toutefois il existe un réel manque d'adhésion, nous pourrions aborder la décision différemment.

- *Remarque : Ce point a été abordé et acté durant la réunion du 25 février 2020 durant laquelle il a été noté que : « Il a également été acté que les décisions se prendraient au consensus et avec les personnes présentes lors des réunions. Celles-ci ne devront pas être remises en cause (sauf exception) lors des réunions suivantes. ».*

Les différentes variantes exposent notamment le nombre d'arbres qu'il est proposé de planter et le nombre de places qui seront supprimées au sein de la rue. Au niveau du calendrier, il serait souhaitable de lancer les travaux afin de pouvoir planter les arbres avant mi-mars. La plantation des arbres se déroule entre mi-novembre et mi-mars. Si nous n'arrivons pas à atteindre cet objectif cela nous renverrait à une plantation pour au plus tôt novembre 2021 (avec travaux voirie en octobre 2021).

En parallèle, il a été proposé que le Copil se réunisse et travaille conjointement sur la construction et les moyens de mise en œuvre du « volet artistique ». Les variantes proposées accordent une certaine flexibilité pour l'implantation dans l'espace des œuvres artistiques.

- **Rappel de la commande :**

1. *Passage de la rue en sens unique*

Les services techniques préconisent la mise en place du sens unique en respectant le sens de la collecte des déchets à savoir : rue du Polygone vers Maennelstein. Durant la réunion du 03 Mars 2020, le Copil ne s'était pas prononcé dans l'attente des retours des services techniques. Ce choix a été validé lors de la présentation.

2. *Végétalisation de la rue par des plantations d'arbres d'alignement (objectif fixé : entre 10-15 sujets)*

Il est confirmé que seule la plantation de 3 arbres sera imputée au budget participatif des Jardins de Babylone. Les autres arbres seront imputés à l'enveloppe « arbres » 2021 du quartier. Par contre, compte tenu des évolutions du planning, tous les arbres seront plantés

en même temps. Le principe d'alignement présent dans les études faisait partie des invariants présentés lors du COPIL du 03 mars. La logique d'implantation en quinconce avait également été discutée. (cf. présentation du 03 mars – slide invariants)

3. *Étude d'un dispositif de réduction de vitesse (ex : création de chicane)*

Interrogations sur la chicane qui ne devait pas être simplement pensée comme un « limiteur » de vitesse. Cette dernière devait permettre des dépose-minute. Cette fonction n'est justement pas souhaitée, cela serait générateur de stationnement sauvage et gênant.

4. *Modification du stationnement*

L'objectif est fixé par les services à environ 10 places supprimées sur la rue afin d'éviter une trop grosse tension dans la rue surtout les jours de marché.

5. *Intégration d'œuvres artistiques avec les porteurs de projet de façon participative*

Ce point sera abordé durant la prochaine réunion du Comité de Pilotage axée sur le « volet artistique »

6. *Préférence pour des matériaux qualitatifs tout en respectant les contraintes d'entretien des services gestionnaires*

Ce point sera abordé durant la prochaine réunion du Comité de Pilotage axée sur le « volet artistique »

Remarque : il est demandé par les membres du Copil de scinder les aspects du projet qui émanent directement de la collectivité de ceux qui constituaient le projet initial afin qu'il n'y ait pas d'amalgame. Ainsi, il faudra montrer que seuls 3 arbres sont plantés dans le cadre des Jardins de Babylone et que les autres arbres ont été amenés par les services de la collectivité ce qui a pour conséquence directe une réduction du nombre de places de stationnement dans la rue.

Plus largement, il faudra préciser que c'est le travail de co-construction qui a amené une évolution du projet

Présentation et discussion autour des 4 variantes :

La présentation des différentes esquisses a dégagé plusieurs remarques/interrogations :

- Le périmètre du « volet aménagement » :



Bien que le « volet aménagement » ne se concentre que sur un tronçon de la rue de Thann entre Polygone et Maennelstein, cela n'exclut pas le reste du périmètre qui sera concerné par le « volet artistique » du projet. Le tronçon « travaux voirie » est limité car le profil de la rue entre Maennelstein et Rathsamhausen est trop étroit pour planter des arbres. Les interventions entre Maennelstein et Rathsamhausen relèvent donc du projet artistique et non du projet voirie.

- Le stationnement :

Le stationnement des voitures est prévu « à cheval » car un espace de minimum 4 mètres de largeur doit être conservé afin de permettre le passage aux véhicules de secours sur la voie. On passe alors d'un espace de 5,5 mètres à 4 mètres afin de libérer plus d'espaces sur les trottoirs comme indiqué dans le projet initial. Le déplacement de la bordure a été chiffré mais dépasse à lui seul le budget de 90 000 alloué à l'opération.

- L'espace de livraison :

La place de livraison pourrait être rapprochée de la route du Polygone afin qu'elle profite de façon plus équilibrée aux quelques commerçants de la rue. Il est également demandé qu'elle soit un peu plus grande.

- L'implantation des arbres d'alignement :

L'alignement d'arbres n'est pas plébiscité par les riverains et porteurs initiaux du projet. Une mini-forêt ou un bosquet auraient été plus appréciés. Rappel des contraintes liées à la largeur de la rue, à la cohérence urbaine, aux besoins des arbres. L'alignement est donc retenu. Le principe de bosquet avait déjà été discuté lors de la réunion du 03 mars. (Chantal Cutajar avait alors évoqué la référence des « tiny forest » ou mini forêt). La largeur de la rue ne se prête pas à l'implantation d'un bosquet d'arbres. Il faut en effet que les arbres soient à plus de 3m des façades et qu'ils soient suffisamment éloignés les uns des autres pour

pouvoir croître convenablement. De nombreux réseaux sont présents sous trottoir, ce qui limite les implantations des arbres. L'implantation des arbres doit également répondre à une inscription urbaine et paysagère sur l'ensemble du secteur, aussi bien à l'échelle de la rue que du quartier.

- Intégrer une démarche Strasbourg ça pousse ?

Il est demandé si les plantations basses proposées dans les différentes variantes ne peuvent pas intégrer le dispositif « Strasbourg ça pousse » afin qu'elles n'impactent pas le budget prévu pour le projet.

Il est indiqué que les crédits pour la mise en œuvre des plantations prévues dans les différentes variantes seront bien imputés sur les crédits du Budget Participatif consacrés aux Jardins de Babylone même s'il devait y avoir une démarche Strasbourg ça pousse sur ces emplacements. Si des plantations basses sont mises en œuvre, elles seront gérées par le service des espaces verts. En revanche, s'il est décidé par le COPIL que certaines des espaces de plantation seront destinées à devenir du Strasbourg ça pousse, la fosse sera aménagée dans le cadre du Budget Participatif mais les plantations devront être inscrites dans le cadre d'un Strasbourg ça pousse.

Cela n'empêche pas qu'une mobilisation citoyenne de riverains puissent engager en parallèle une démarche Strasbourg ça pousse en pieds de façades.

- Quelle place pour les arceaux vélo ?

Il n'est pas possible de dire quelle place sera accordée au vélo dans le projet, notamment en termes d'arceaux installés. Ce point pourra être abordé au moment où nous travaillerons sur le « volet artistique ». Il a été acté que les arceaux seront abordés dans ce volet puisque l'objectif serait de détourner de manière artistique du mobilier existant et que l'espace dédié aux arceaux résultera de l'implantation des œuvres.

- Penser à l'ensoleillement de la rue :

En raison de l'orientation du soleil (la partie Ouest de la rue est ensoleillée en soirée) et de la présence de terrasses, quelques arbres en entrée de rue, côté paire, seraient un plus. Aussi il serait intéressant de planter à l'entrée côté polygone pour donner une identité à la rue de Thann.

- Pour résumer, voici ce que prévoient les différentes variantes :

ESQUISSE	Stationnement	Arbres	Budget travaux	Reste pour Budget artistique
A	31	11	57 000	29 000
B	32	11	57 000	29 000
C	34	8	47 000	39 000
D	36	6	42 000	44 000

Après un débat autour des plans, aucun consensus n'est ressorti concernant le choix d'une esquisse proposée. Les variantes B et C semblent moins intéressantes. Une réflexion est à mener pour se positionner entre la variante A (qui semble trop chère) et la variante D qui est plus proche de ce qui était demandé à l'origine sur le nombre d'arbres et qui permet de garder un plus grand nombre de places de stationnement et d'espaces pour le projet artistique. Elle mériterait d'être retravaillée, les deux arbres, notamment, côté Maennelstein pourraient être repositionnés côté Polygone au niveau des restaurants.

- Le budget d'aménagement:

Il a été demandé s'il était possible d'obtenir le détail des postes de dépense retenus. Les budgets voirie semblent à certains surévalués par rapport aux premières estimations. Il est précisé qu'il s'agit d'estimations et que les budgets qui ne seront pas utilisés sur le volet voirie seront reversés sur le volet artistique du projet.

Autre(s) question(s) abordée(s) :

- Comment pouvons-nous communiquer sur le projet ?

L'ensemble des présentations utilisées lors des réunions et les comptes rendus sont disponibles en ligne sur la page dédiée au projet Jardins de Babylone (<https://participer.strasbourg.eu/detail-budget-participatif/-/entity/id/3940087>).

Concernant la communication auprès des riverains, cela pourra être abordé durant un Copil qui nous permettra de décider de la méthode jugée la plus pertinente pour ce faire. A noter, un flyer a été réalisé et est disponible. Il conviendra de définir comment et quand il sera diffusé.

Prochaines étapes :

- Réunion de travail sur les plans entre les habitats membres du COPIL prévue le 22 Octobre. Répondant à l'invitation des habitants, la maîtrise d'œuvre participera à la réunion.
- Organisation du Copil « volet artistique » après retour de la faisabilité de la proposition formulé par la réunion de travail du 22 octobre.
- Objectif de la prochaine réunion du Copil : choisir une variante en première partie de réunion afin d'axer le reste de la rencontre sur la mise en œuvre du « volet artistique ».